

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe 10 rue Georges BIRAS Parc de la Providence ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes

**2**: 0590 48 99 71 /lb: 0590 24 08 89

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 24 SEPTEMBRE 2025

## **DELIBERATION N°2025/2409-06**

**Objet:** RECRUTEMENT ET INDEMNISATION DES MEDECINS VACATAIRES

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 septembre à 10h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance le 15 septembre 2025.

Bureau du Conseil d'Administration du SDIS Séance du 24 septembre 2025 - Liste des présents - <u>Membres du Bureau du CASDIS</u>						
ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel			
MINATCHY	Danielle	1 ère vice-présidente	Visioconférence			
BARON	Adrien	2 <sup>ème</sup> vice-président	Absent excusé			
THEOBALD- PONCHATEAU	Marie-Yveline	3ème vice-présidente	Visioconférence			
GOUBIN	Fred	Membre	Absent excusé			
Personnes invité	es par le Président du Prénom	Bureau du CASDIS à assi	ister à la séance  Modalités de participation à la			
Cgl ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel			
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel			
CHOUCOUTOU	Jimmy	Chef du service Infrastructure	Présentiel			

LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
Cdt TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
Cdte GUSTAVE - DARLY	Elodie	Adjointe au Chef du GFS	Présentiel
Cne SEGRETIER	Eddy	Responsable du CEFORE	Présentiel
SILVESTRE	Gairy	GSI	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance: Madame Danielle MINATCHY, 1ère vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la jurisprudence,

Vu le budget de l'établissement,

Considérant que le recrutement d'un médecin vacataire répond aux conditions cumulatives suivantes, à savoir exécution d'un acte déterminé, discontinuité dans le temps, et rémunération attachée à l'acte.

Considérant la nécessité de définir la vacation et d'en fixer le niveau de rémunération,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 22 septembre 2025,

Sur le rapport du Président,

## APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

<u>Article 1</u>: Autorise le recrutement de médecins vacataires pour assurer la mission de visite médicale d'aptitude.

Article 2: Fixe l'indemnisation forfaitaire de la vacation comme suit :

## 72 euros bruts par acte.

Etant considéré qu'une visite médicale correspond à un acte.

Article 3: Autorise l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Article 4: Les crédits budgétaires sont prévus au chapitre 012.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SDIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SDIS de la Guadeloupe.

Article 6: Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

VOTE DU BUREAU DU CASDIS				
En exercice	05			
Présents	03			
Votants	03			
	RESULTAT DE VOTE			
Voix pour	03			
Voix contre	00			
Abstention	00			



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :